

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1^{er} novembre 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-11-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

04-11-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 octobre 2004, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les conseillers n'ont aucune question concernant le procès-verbal.

04. Correspondance

04-11-03 Gala Prestige Desjardins

Considérant que la Municipalité a reçu une invitation du CLD de la MRC de Montmagny pour le Gala Prestige Desjardins ;

Considérant que le coût relié à cette invitation est de 70 \$ / personne.

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues se procure deux billets, au coût de 140 \$, afin que messieurs Jacques André Roy, maire, et Michel Rousseau, conseiller, participent au Gala Prestige Desjardins.

Adopté.

04-11-04 Nomination d'un inspecteur en environnement adjoint

Considérant que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec la MRC de Montmagny pour faire appel au service de l'inspection générale ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que monsieur Ian Chartrand soit nommé inspecteur en environnement adjoint.

Que monsieur Ian Chartrand assumera la responsabilité de l'application de la réglementation municipale relative au règlement Q.2R-8, en l'absence de l'inspecteur en environnement, monsieur Nicolas Pilote.

De transmettre cette résolution à monsieur Daniel Racine de la MRC de Montmagny.

Adopté.

04-11-05 Don pour la campagne de financement 2004 de Centraide Portage-Taché

Considérant que madame Françoise Gaudreau, présidente de la campagne 2004, fait appel à notre générosité afin de soutenir les différents organismes de bienfaisance œuvrant dans la MRC de Montmagny ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un don de 25 \$ pour la campagne de financement 2004 de Centraide Portage-Taché.

Adopté.

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud avise la municipalité que, lorsqu'elle débutera la procédure de vente pour taxes impayées, une comparaison des dossiers devra être faite afin d'inclure tous les dossiers de la Municipalité et de la Commission scolaire.

La MRC de Montmagny a transmis une résolution adoptée par le Conseil des maires portant le numéro 2004-10-10 et ayant pour titre « Pourvoirie avec droits exclusifs à la Grosse-Ile ».

Madame Nathalie Cloutier, directrice générale du CLD de la MRC de Montmagny, informe la Municipalité que la demande d'aide financière pour le projet de « Plate-forme » est refusée parce que cet équipement a plutôt une vocation récréative que touristique.

Le rapport semestriel pour les six premiers mois d'opération de la Mutuelle des municipalités du Québec est déposé.

Monsieur le maire assistera à une rencontre, le 10 novembre prochain, aux bureaux de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le dossier de madame Ginette Vézina et monsieur Jean-Yves Roy.

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accuse réception d'une lettre relative au schéma des incendies accompagnée d'une résolution de la MRC de Montmagny.

Le ministère des Affaires municipales du Sport et du loisir accuse réception du formulaire « Indicateur de gestion 2003 » transmis par la Municipalité.

La Régie des alcools, des courses et des jeux accuse réception de l'opposition formulée par la Municipalité concernant une demande de permis de : - (1) Restaurant pour (vendre) soumise par madame Marie-France Bernier pour le Café aux Quatre Vents.

La secrétaire procède à la lecture de deux lettres concernant une demande pour l'obtention d'un permis pour la vente de boissons alcoolisées. Dans la première, madame Marie France Bernier et monsieur Gaston Robin demandent l'appui de la Municipalité pour obtenir un permis de boisson pour le Café aux Quatre Vents et dans la deuxième lettre, madame Julie Vézina, curatrice pour l'Auberge l'Oie Blanche Enr. s'oppose à cet appui alléguant, entre autre, que c'est un édifice municipal.

Pour faire suite à la lecture de ces lettres, monsieur le maire mentionne que lors de la consultation publique tenue à l'hiver dernier, la population avait manifesté le désir de conserver cet immeuble et qu'il est présentement hors de question que la Municipalité s'en départisse. Suite à une discussion, les conseillers conviennent de ce qui suit :

04-11-06 Appui à la demande de madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin

Considérant que madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin demandent l'appui de la Municipalité pour une demande afin d'obtenir un permis de boissons alcoolisées pour vendre au restaurant Café aux Quatre Vents ;

Considérant que présentement le Café aux Quatre Vents occupe un étage d'un immeuble appartenant à la Municipalité et que le coût de location se résume au paiement des factures d'électricité ;

Considérant qu'un contrat de location est en vigueur, selon certaines conditions, jusqu'au 20 juin 2005 ;

Considérant que puisqu'à l'obtention du permis de vente de boissons alcoolisées, les conditions de l'entente ne seront plus respectées, la Municipalité abrogera le contrat en vigueur ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues appui la demande de madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, dans le but d'obtenir un permis pour la vente de boissons alcoolisées au restaurant Café aux Quatre Vents.

Qu'à l'obtention du permis de vente de boissons alcoolisées, un nouveau contrat soit rédigé incluant entre autre un loyer au coût de 500 \$ par mois, plus les frais d'électricité.

Adopté.

Dans une lettre en date du 25 octobre dernier, madame Suzanne Blain et monsieur Georges Côté expliquent à la Municipalité les difficultés rencontrées afin de définir la ligne de terrain entre leur propriété et celle adjacente à cette dernière. Ils demandent à la Municipalité d'examiner les plans fournis par monsieur Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre ainsi que la recommandation de ce dernier. Suite à une discussion les conseillers concluent ce qui suit :

04-11-07 **Procès-verbal de bornage**

Considérant que madame Suzanne Blain et monsieur Georges Côté ont mandaté monsieur Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre, afin de définir la ligne de terrain entre leur propriété (lot 88) et celle adjacente du côté est, propriété de la Municipalité (lot 87-P) ;

Considérant que suite à l'inspection des différents titres et du terrain, monsieur Lefrançois a conclu qu'il serait difficile de tracer une ligne entre les deux propriétés et qu'il recommande de faire un procès-verbal de bornage ;

Considérant que la proposition qui serait la plus équitable pour les deux parties serait une ligne de un (1) mètre à l'est de la clôture de perches existante;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la ligne de division proposée par monsieur Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre dans le dossier # 02-984 afin d'établir la ligne de propriété entre monsieur Georges Côté et Als (lot 88) et la Municipalité (lot 87-P)

Que monsieur Jacques André Roy, maire, et/ou madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté.

05. Présentation et adoption des comptes

04-11-08 **Présentation et adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Tépus	249,88
Hydro-Québec	1 554,28
Groupe Ultima	120,00
Clément Normand	100,64
Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc.	36,06
Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.	1 545,94
Sani-Spec Inc.	450,00
Hélène Painchaud (remboursement d'achats)	37,96
Casa Décor	1 294,03
Éco-Centre du Golf	481,66
Air Montmagny	31,57
Lavery, DeBilly	292,42
Laboratoire de l'Environnement LCQ Inc.	324,37
Publicité Plastique Blais Ltée	434,79
Jacques André Roy (remboursement d'achats)	98,50
Épicerie Michel Gagné	130,58
Réal Roy	1 493,59
S.C.A. de l'Isle-aux-Grues	93,45
Simon Roy	600,00
Michel Gagné	1 000,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 442,40
Total	12 278,76

Adopté.

06. Adhésion à l'ATR

04-11-09 Renouvellement de l'adhésion à l'Association touristique Chaudière-Appalaches

Considérant que la Municipalité est membre de l'Association touristique Chaudière-Appalaches depuis plusieurs années ;

Considérant que la Municipalité désire avoir un droit de regard sur le texte publié dans le guide touristique ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion à l'Association touristique Chaudière-Appalaches pour l'année 2005, au coût de 345,08 \$, taxes incluses.

Que madame Andréanne Guimont, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, vérifie et complète le texte qui sera publié dans le guide.

Adopté.

07. Déneigement

Monsieur le maire explique aux contribuables présents les exigences du Conseil municipal pour le déneigement des chemins municipaux pour la saison 2004-2005. À cette fin, les membres du Conseil ont rédigé deux contrats couvrant respectivement 3,23 km, qui représentent la partie de chemin sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, au coût de 10 767 \$, taxes en sus et de 4, 27 km pour les chemins appartenant à la Municipalité au montant de 14 232 \$, avant taxes. Une copie de ces contrats sera transmise à l'entrepreneur pour signature.

08. Acquisition d'une parcelle de terrain du lot 124-P

04-11-10 ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 04-04-23 (Acquisition d'une parcelle du lot 124 propriété de Stéphane Vézina et Line Cloutier)

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ABROGER la résolution 04-04-23 adoptée le 15 avril 2004 et de **LA REMPLACER** par celle-ci :

Considérant que la Société faune et parcs du Québec est à concrétiser un projet d'accès au fleuve au coût approximatif de 200 000 \$;

Considérant que pour s'impliquer dans la réalisation de ce projet, la Municipalité désire acquérir une partie du lot 124 (124-P) propriété de monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier, soit le chemin borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par madame Gisèle Roy (lot 124-P), au sud par la propriété de madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne (lot 124-P) et une partie du lot 124 (124-P) propriété de monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier et à l'est par Tourchape inc. (lot 123-P);

Considérant que monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier demandent 8 000 \$ pour ledit terrain;

Considérant que monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier désirent conserver une servitude de passage affectant le terrain à être vendu à la Municipalité (124-P) en faveur du terrain propriété de monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier (124-P).

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues se porte acquéreur d'une parcelle du lot 124 (124-P) propriété de monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier, au montant de 8000 \$ et ce, dans le but d'aménager un chemin public pour un accès au fleuve.

QUE la Municipalité accorde à monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier, pour eux, leurs successeurs et ayants-droit, une **servitude de passage** par tout mode de locomotion affectant le terrain à être vendu à la Municipalité, à titre de fonds servant, en faveur du terrain ci-après décrit, qui demeure la propriété de monsieur Stéphane Vézina et madame Line Cloutier, à titre de fonds dominant :

Désignation du fonds dominant

a/ Un terrain sis et situé en la municipalité de L'Île-aux-Grues, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot **CENT VINGT-QUATRE (Ptie n.s. 124)** du cadastre de la **PAROISSE DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ÎLE-AUX-GRUES**, circonscription foncière de Montmagny, de figure irrégulière, bornée comme suit : dans sa première ligne nord-ouest par une partie du lot 124 propriété de Pauline Roy et al, dans une seconde ligne nord-ouest par une partie du lot 124 propriété de Gisèle Roy, dans une première ligne sud-ouest par une partie du lot 124 propriété de Gisèle Roy, dans une troisième ligne nord-ouest par la partie du lot 124 décrite ci-dessus et vendue par la présente, dans une première ligne nord-est, dans sa ligne nord et dans une quatrième ligne nord-ouest par le lot 124-1, dans une seconde ligne nord-est d'une part par une partie du lot 123 et d'autre part par une partie du lot 119, dans une première ligne sud-est par une partie du lot 124 propriété de Jean-Paul Roy, dans une troisième ligne nord-est par une partie du lot 124 propriété de Jean-Paul Roy, dans une seconde ligne sud-est par le chemin public (chemin de la Haute-Ville), dans une seconde ligne sud-ouest par une partie du lot 124 propriété de Marc David, dans une troisième ligne sud-est par une partie du lot 124 propriété de Marc David et dans une troisième ligne sud-ouest par une partie du lot 125.

b/ Un terrain sis et situé en la municipalité de L'Île-aux-Grues, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot **CENT VINGT-QUATRE (Ptie n.s. 124)** du cadastre de la **PAROISSE DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ÎLE-AUX-GRUES**, circonscription foncière de Montmagny, borné comme suit : vers le nord-ouest par le chemin public (chemin de la Haute-Ville), vers le nord-est par une partie du lot 119, vers le sud-est par une partie du lot 124 propriété de George Côté et Suzanne Blain et vers le sud-ouest par une partie du lot 125.

Que cette servitude **inclut** pour le vendeur, ses successeurs, et ayants-droit, **un droit d'accès au fleuve Saint-Laurent**.

Que cette servitude soit consentie à titre gratuit.

Que cet acte soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

Que monsieur **Jacques-André ROY**, maire et/ou madame **Hélène PAINCHAUD**, secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité des documents relatifs à cette transaction, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

Que la présente résolution est conditionnelle à la concrétisation du projet d'accès au fleuve de la Société faune et parcs du Québec.

Que copie de cette résolution soit adressée à Me Mario Bilodeau, notaire.

Adopté.

Monsieur Christian Vinet fait un bref résumé des travaux effectués pour l'accès au fleuve.

09. Nomination d'un maire suppléant

04-11-11

Nomination d'un maire suppléant

Considérant que la nomination de madame Nancy Guichard à titre de maire suppléant était pour une période de quatre mois ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que monsieur Joël Bernier soit nommé maire suppléant en remplacement de madame Nancy Guichard et ce, pour une période de quatre mois.

Adopté.

10. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un bref compte-rendu des rencontres auxquelles il a assisté :

- Rencontre avec des intervenants du CLD de la MRC de Montmagny concernant le dossier des retombées économiques de l'Archipel de l'Isle-aux-Grues.
- Rencontre avec monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet afin de discuter du dossier du parc récréo-touristique.
- Caucus avec les membres du Conseil concernant les contrats de déneigement.
- Réunion pour l'étude de différents dossiers du Pacte rural.
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
- Rencontre au CLD pour traiter du dossier du transport.

11. Varia

a) Patinoire

Monsieur le maire mentionne que messieurs Roch et Dominique Lefrançois ont effectué et ce, gracieusement, les travaux afin de donner les points d'élévation du terrain qui va accueillir la patinoire, ce qui va faciliter le nivelage de ce dernier. Une lettre de remerciement leur sera adressée.

b) Récupération des matières recyclables à l'Éco-Centre du Golf

Monsieur le maire donne différentes informations concernant le transport des matières recyclables effectué par l'Éco-Centre du Golf. Il indique que l'an prochain, le transport des matières recyclables sera prioritaire.

c) Train-balade

Tel que stipulé dans la résolution portant le numéro 03-11-12, les wagons du train balade seront entreposés dans la grange de monsieur Stéphane Vézina au coût de 50 \$ / wagon.

d) Requête des jeunes

Monsieur le maire mentionne qu'il a eu une demande de jeunes qui désirent que la Municipalité leur procure un balai et une vadrouille afin qu'ils puissent faire l'entretien de la salle d'attente de l'aéroport car, cet endroit leur sert de lieu de rencontre. Madame Nancy Guichard s'oppose à cette demande indiquant que le ministère des Transports du Québec engage des personnes responsables de l'entretien ménager. Le Conseil décide de donner suite à la demande et fera le nécessaire pour que celle-ci soit respectée. Suite à cette décision, monsieur Patrick Vézina demande si le Conseil municipal pourrait procéder de la même façon pour l'abri de la patinoire, le Conseil accepte également cette demande.

e) Finances publiques

Monsieur Christian Vinet, fait le bilan des états financiers de la Municipalité.

12 Période de questions

13. Levée de la séance

04-11-12 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h05, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.-trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 18 novembre 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

Les conseillers présents sont :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Joël Bernier est absent.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 10 novembre 2004.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Discours du maire

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Discours du maire

Monsieur le maire fait la lecture du discours du maire. Ce dernier fait un rapport des états financiers, et des réalisations du Conseil municipal suite à une première année de mandat. Il mentionne également les orientations pour l'année 2005.

La lecture du discours du maire est suivie d'une période de questions.

Levée de la séance

04-11-13

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.-trés.